

Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Règlement numéro 2022-08

Règlement concernant la tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur la Place Ducharme, rues Georges et Lacharité pour l'année 2022

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert est régie par les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale;

Attendu que la Municipalité entend procéder aux travaux de pavage de la Place Ducharme, rues Lacharité et Georges;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame Diane Kirouac lors de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre dernier;

Attendu que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 12 septembre 2022;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 8 septembre 2022 et que ceux-ci déclarent avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

Attendu que le projet de règlement numéro 2022-08 abroge le règlement numéro 11-10-1987 mise en forme et pose d'asphalte sur les rues de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu qu'une demande a été déposé par les résidents à la municipalité demandant de l'asphalte pour chacune cette rue;

Attendu que ce règlement entraîne une dépense et que cette dernière a été dénoncée lors de la présente séance de même que son mode de financement, de paiement ou de remboursement;

Par conséquent, il proposé par Madame Diane Kirouac que ledit conseil de la municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2 Objet

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Albert peut faire exécuter les travaux nécessaires pour le pavage de la Place Ducharme, rues Georges et Lacharité incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la directrice-générale et secrétaire-trésorière en date du 20 juillet 2022 laquelle fait partie intégrante comme annexe « A » ;

Article 3 – remboursement

Les dépenses occasionnées par la pose d'asphalte ou d'autre enduit similaire, exclusion faite de la mise en forme, seront payées par la Municipalité et les propriétaires riverains de la manière suivante :

Les deux tiers (2/3) du coût seront absorbés par les propriétaires de chaque côté de la rue, le un tiers (1/3) sera payé par la municipalité.

Les propriétaires des immeubles imposables en vertu du présent règlement pourront s'acquitter de l'endettement, en payant en trois versements égaux sans intérêts répartie sur trois ans.


Article 4 Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction des dépenses décrétées au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.


Claude Tribodeau, maire


Suzanne Crête
Directrice générale/
Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION : 12 septembre 2022

DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENT : 12 septembre 2022

ADOPTION : 7 novembre 2022

ENTRÉE EN VIGUEUR : 8 novembre 2022

PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET : 9 novembre 2022

ANNEXE A

Asphalte Rue Lacharité,
Ducharme, Place Ducharme

coûts+tx	Adresses	Subvention	Coût- subv	Facade	3	Prix /tonne Part citoyen
97697.27		20000	77697.27	1505.9	51.60	
Rue Lacharité		Matricule				
DD 955	66, rue des Loisirs	1397-91-2907		50	2 580.00	
Martin Scalabrini & Josiane Guillemette	2, Place Ducharme	1397-91-6434		42.85	2 211.06	
DD 955	13, rue Lacharité	1397-81-9341		42.63	2 199.71	
DD 955	15, rue Lacharité	1397-91-2070		37.44	1 931.90	
DD 955	17, rue Lacharité	1397-91-3994		30	1 548.00	
DD 955	19, rue Lacharité	1397-92-5718		30	1 548.00	
DD 955	21, rue Lacharité	1397-92-7442		30	1 548.00	
DD 955	rue Lacharité	1397-92-9268		32.23	1 663.07	
Simon Pellerin Chantal Lamontagne	16, Place Ducharme	1497-01-0287		51.21	2 642.44	
Les Constructions André Jacques	2, rue Landry	1497-02-3327		50	2 580.00	
Municipalité Place Ducharme			2	198.18	10 225.14	
Martin Scalabrini & Josiane Guillemette	2, Place Ducharme	1397-91-6434		30	1 548.00	
Gabriel Turcotte Gabrielle Létourneau	4, Place Ducharme	1397-91-8613		33.99	1 753.88	
Pier-Olivier Houle & Jessica Lavoie	6, Place Ducharme	1497-00-1186		13.54	698.66	
Geneviève Chaput Philippe Evers- Marchand	8, Place Ducharme	1497-00-4387		13.54	698.66	
Le Couture Verville Gabriel Biron Corriveau	10, Place Ducharme	1497-01-7023		13.54	698.66	
Luc Boisvert Milord Cindy Girouard	12, Place Ducharme	1497-01-6254		13.54	698.66	
Claudia Houle Olivier Jackson	14, Place Ducharme	1497-01-2771		35.55	1 834.38	
Simon Pellerin Chantal Lamontagne	16, Place Ducharme	1497-01-0287		32.91	1 698.16	
Municipalité Rue Georges			2	93.305	4 814.09	
Pascal Neault Isabelle Boissoneault	6, rue gaston	1699-20-3802		53.34	2 752.34	
Mathieu Hamel	4, rue Georges	1698-29-8071		52.12	2 689.39	
Audrey Pelletier & Audrey Pelletier	2, rue Georges	1698-39-2240		51.68	2 666.69	
Michel Rivard Manon Houle	7, rue Michel	1698-39-6408		53.34	2 752.34	
Jocelyn Martel	9, rue Michel	1698-39-9871		70.1	3 617.16	
Dave Trépanier Dany Gaudreau	3, rue Georges	1699-30-5431		69.97	3 610.45	

David Martel Catherine Caron	10, rue Gaston	1699-20-8655		70.41	3 633.16	
Municipalité			2	210.48	10 859.77	
tal				1505.895	77 697.01	51802.77